



Compte bancaire bloqué, revenu RSA inaccessible

Par **Amandoo**, le **06/07/2023** à **11:11**

Bonjour,

Suite à certains évènements, mon compte est débiteur et j'ai une dette à rembourser à la banque. J'ai fait une proposition de remboursement selon ma capacité de rembourseent, sur un délai de 48 mois qui ne leur convient pas.

Ma seconde propositiion est de déposer un dossier à la BDF.... J'ai trois enfants de 13 et 7 ans que j'élève seule. J'ai demandé par mail à la banque de me laisser à minima la somme de 500 € de mon RSA disponible pour un besin purement alimentaire pour mes menfanst et moi même...

Je n'ai pas de réponse....ni sur la mise à disposition des sommes demandées, ni sur la procédure ou décision prise de la banque en ce qui me concerne....juste que mon compte est bloqué...

Je sais que le RSA est un revenu insaisissable, mais aujourd'hui il n'y a qu'une somme qui tombe sur un compte débiteur et qui est absorbé!!!! sans que je ne puisse rien faire....

Si quelqu'un peut m'aider ou me dire quelle démarche adopter, je vous en remercie par avance

Amandine

Par **youris**, le **06/07/2023** à **16:24**

bonjour,

si j'ai compris, à ce jour, vous n'avez pas déposé de dossier de surendettement.

concernant une éventuelle saisie, votre créancier doit être en possession d'un titre exécutoire, généralement un jugement, vous n'indiquez pas qu'un créancier a fait une procédure judiciaire contre vous.

en dehors des situations ci-dessus, c'est à vous qu'il appartient de gérer votre compte pour

qu'il ne soit pas débiteur (à découvert).

si vous êtes à découvert, vous pouvez demander à votre banque une autorisation de découvert exceptionnelle.

voir ce lien :

[autorisation de découvert](#)

salutations